



PERMIS AM Voiturette

64340 BOUCAU

35, rue Paul Biremont,

05.59.64.85.15

nivadourformationboucau@gmail.com

Lu : 14h - 19h

Ma, Me, Je, Ve : 9h - 12h / 14h - 19h

Sa : 10h - 13h

Code avec moniteur : Ma, Jeu : 18h-20h

Me : 17h-19h Sa 10h-12h

64600 ANGLET

13, rue Albert le Barillier

05.54.03.04.15

nivadourformationanglet@gmail.com

Lu : 14h - 19h

Ma, Me, Je, Ve : 9h - 12h / 14h - 19h

Sa : 10h - 13h

Code avec moniteur : Ma, Je : 17h-19h,

Sa : 12h-13h

64100 BAYONNE

2 chemin de l'Estanquet,

05.59.52.05.90

nivadourformationbayonne@gmail.com

Lu, Ma, Je : 9h - 12h / 14h - 19h

Me : 9h - 17h

Ve : 9h - 13h

Code avec moniteur : Lu, Me, Ve : 17h-

19h, Sa : 10h-12h

40390 SAINT MARTIN DE SEIGNANX

1, Place Jean Rameau,

05.59.56.56.48

nivadourformationstmartin@gmail.com

Lu : 14h - 19h

Me, et Ve : 9h - 12h / 14h - 19h

Sa : 9h - 13h

Code avec moniteur :

Lu, Ve : 18h-20h, Me : 17h-19h

Sa : 10h-12h

Tarif: 510€

EPHOTO (facultatif)

Livret numérique

2 heures de théorie

2 heures de pratique hors circulation

3 heures de pratique en circulation

1 heure de sensibilisation aux risques routiers (présence d'un parent obligatoire)

Demande de titre définitif

Conditions requises :

- Être âgé de 14 ans minimum
- **Les élèves doivent obligatoirement être munis de leur propre voiturette et de d'une attestation d'assurance.**

Options supplémentaires:

Perfectionnement sur le véhicule de l'élève

124€/2heures

Documents à fournir de préférence par mail :

- Une pièce d'identité recto-verso **en cours de validité**
 - * Un justificatif de domicile **daté de moins de 6 mois**
 - * Attestation d'hébergement datée et signée manuscritement
 - * Une pièce d'identité recto-verso de l'hébergeur
*ces 3 documents doivent être au même nom
- ⇒ Vous avez entre 16 ans et 25 ans, il vous faut fournir en plus :
- L'ASSR 2 (14 – 21 ans)
 - L'attestation de recensement (16 – 17 ans)
 - Certificat JDC (Journée Défense et Citoyenneté 17 – 25 ans)
 - Livret de famille si nom différent du représentant légal

Modalités de paiement :

L'intégralité de la formation est à régler lors de l'inscription.